

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	19.07.2015	16:26	15.159	DJSC	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Groupe Vert'Libéral

**Titre:** Projet de décret portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE)  
(Election des exécutifs communaux)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,  
sur la proposition de la commission...  
décrète,

**Article premier** La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000, est modifiée comme suit:

*Article 95*

<sup>4</sup>Pour le Conseil communal, la commune, si elle compte jusqu'à dix mille habitant-e-s, décide s'il est élu par le peuple ou par le Conseil général et fixe le système électoral.

Dans les communes comptant plus de dix mille habitant-e-s, le Conseil communal est élu par le peuple, selon le système du scrutin majoritaire à deux tours, le panachage étant admis.

**Art. 2** Le présent décret est soumis au référendum obligatoire.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*

*La secrétaire générale,*

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Mauro Moruzzi	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
François Jaquet	
Louis Godet	
Aël Kistler	
Alain Marti	
Maude Bachmann	
Pierre Cattin	
Thierry Hild	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**